

Référence : C.2 – C.2.2 – 17 – MAMP CT4



## Densification des colonnes aériennes de tri et communication associée

Renforcer et adapter les équipements pour améliorer le taux de valorisation des déchets (collecte, tri et traitement au niveau local)

### ACTEUR ET TERRITOIRE



#### METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE CT4

Le Pharo  
58 bd Charles Livon  
13007 Marseille

Michèle DUVAL

Directrice service déchets Conseil de Territoire Du Pays d'Aubagne  
04 42 62 80 05

[michele.duval@ampmetropole.fr](mailto:michele.duval@ampmetropole.fr)



### CONTEXTE

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma Métropolitain portant sur la question des déchets ménagers et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/ compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Toutefois, les performances de collecte des trois flux (verre, journaux-magazines et emballages) au niveau du territoire sont encore très perfectibles, bien en dessous des valeurs nationales de référence comme en témoigne Les résultats suivants ci-dessous avec les résultats de l'année 2018 :

Commune	Verre (kg/hab./an)	JRM (kg/hab./an)	Emballages (kg/hab./an)
<b>Moyenne du Conseil de Territoire du pays d'Aubagne</b>	<b>15,4</b>	<b>10,84</b>	<b>9,25</b>
<i>Moyenne nationale en milieu mixte urbain</i>	35,6	22,3	11

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

Parmi les enjeux du Schéma Métropolitain relatif à la gestion des déchets, l'augmentation des quantités de recyclables secs valorisées est une priorité phare.

Localisation optimisée des nouveaux points de tri (Intégration des colonnes au milieu urbain, propreté autour des points, zone de chalandise suffisante, place adaptée pour se garer etc...)

### Objectifs quantitatifs

L'objectif visé est d'atteindre d'ici 2022 un ratio de 40 kg/hab./an et en 2025 de 50 kg/hab./an de recyclables secs valorisés.

Augmentation des taux de captages et des taux de valorisation autour de 1.5 à 2 Kg/hab. /an suivant les flux

### Résultats quantitatifs

Année	Flux verre kg/hab./an	Flux Biflux Kg/hab./an	JRM Kg/hab./an
2018	15,4	10,84	9,25
2019	17,11	10,92	9,49
2020	18	10	8
2021	17,42	15,29	5,64
<b>2022</b>	<b>17,81</b>	<b>18,06</b>	

### Résultats qualitatifs

Les effets du confinement et des pratiques des habitants au niveau de la gestion des déchets pendant la période COVID ont pu ralentir les effets escomptés de cette densification sur les taux de captages.

Les résultats de l'année 2023 permettront de mettre en perspective si nous avons atteint un seuil sur les quantités collectées en PAV pour le biflux et par conséquent l'intérêt ou pas de coupler dans certaines zones cette collecte avec du PAP.

## MISE EN ŒUVRE

Il a été décidé de densifier le nombre de Points d'Apport Volontaire. Ainsi, les recommandations nationales préconisent d'avoir une dotation optimale d'une colonne pour 300 habitants en milieu mixte urbain. Cependant, cette donnée peut être modulée entre la commune d'Aubagne plutôt urbaine avec une colonne pour 450 habitants, et le reste des communes plutôt rurales avec 1 colonne pour 250 habitants. La densité optimale d'une colonne pour 300 habitants représente toutefois l'objectif de dotation que le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne s'est fixé pour faciliter le geste du tri des habitants et améliorer les performances de valorisation des recyclables secs.

Cette densification des colonnes sur le territoire sera accompagnée d'une campagne de communication forte visant à dynamiser le geste du tri des habitants

La collectivité a fait le choix de densifier le parc de ses contenants en créant dans chaque commune de nouveaux PAV aériens pour atteindre 34 nouveaux points et en complétant certains points de nouvelles colonnes pour créer des PAV triflux et/ou pour doubler sur 22 points existants les colonnes emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri sur les plastiques. Au total 34 nouveaux points desservant 104 964 habitants seront installés sur le territoire. Ces nouveaux points seront installés de janvier 2020 jusqu'à juin 2020.

Une communication associée à ce levier sera réalisée une quinzaine de jours avant la mise en place des colonnes. L'augmentation des performances du tri permettra de faire diminuer d'autant le poids des ordures ménagères et le coût de traitement pour le Conseil de Territoire.

Description  
de  
l'action

Phase 1 : commencement d'exécution : 01/01/2020

Phase 2 : Fin de l'opération : 30/02/2021

## Planning

## Moyens humains

Un agent de maîtrise est responsable de la mise en place de cette opération.

Le tableau ci-joint définit la répartition des colonnes par commune et par flux ainsi que les coûts d'investissements et de communication associés.

Communes	Nbrs de PAV complets à implanter	Nbr de Colonnes verre ajouter		Nbr de colonnes JRM à ajouter		Nbr de colonnes EMR à ajouter		Densité des PAV/hab.	Coût total en €HT
		Coût en € HT		Coût en € HT		Coût en €HT			
Aubagne	13	16	20529,6	16	20529,6	16	21638,72	267	62697,92
Auriol	2	6	7698,6	3	3849,3	7	9466,94	291	21014,84
Belcodène	1	1	1283,1	1	1283,1	1	1352,42	301	3918,62
Cadolive	2	2	2566,2	2	2566,2	2	2704,84	308	7837,24
Cuges-les-Pins	/	1	1283,1	1	1283,1	2	2704,84	289	5271,04
La Bouilladisse	2	3	3849,3	3	3849,3	5	6762,1	281	14460,7
La Destrousse	1	1	1283,1	1	1283,1	2	2704,84	298	5271,04
La Penne S/Huveaune	1	1	1283,1	1	1283,1	4	5409,68	277,6	7975,88
Peypin	4	5	6415,5	5	6415,5	5	6762,1	287	19593,1
Roquevaire	4	5	6415,5	5	6415,5	6	8114,52	298	20945,52
St Savournin	2	2	2566,2	2	2566,2	2	2704,84	284	7837,24
St Zacharie	2	3	3849,3	3	3849,3	4	5409,68	261	13108,28
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>46</b>		<b>43</b>		<b>56</b>		<b>278</b>	<b>189931,42</b>

## Moyens financiers

Les coûts engendrés de communication sont les suivants :

Coûts liés à la communication associée	
Kit communication (clé USB avec slogan campagne pour le pré-lancement)	2 500 € HT
Stickers – autocollants consignes de tri (emballages légers + verre + papiers)	14 666,80 € HT
Goodies (disques magnétiques)	7 000 € HT
Affichage réseau de transport urbain	4 125 € HT
Affichage réseau municipal + Decaux	2 875 € HT
Spots radio 30 secondes M et M+3	14 520 € HT
Roll-up	100 € HT
Mémo-tri	1 200 € HT
Guide du tri	2 800 € HT
Boîtage mémo-tri avec courrier d'information	11 051 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>60 837,80 € HT</b>

Soit un coût total de 250 769 € HT

## Moyens techniques

Véhicules grue pour le positionnement des colonnes

## Partenaires mobilisés

CITEO

## RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

### Facteurs de réussite

- 
- Positionnement des colonnes dans les endroits de passage
  - Maintien d'une attention particulière de la propreté des points
  - Campagne de communication à réaliser avec les ambassadeurs de tri lors du positionnement d'un nouveau point de tri
  - Regrouper les différents flux de recyclables secs en PAV
  - Communication et information de la densification auprès des élus
- 

### Difficultés rencontrées

Difficultés pour le positionnement de nouvelles colonnes par la disponibilité du foncier

---

### Recommandations

Projet à mener en Partenariat avec les communes

---